

**DÉLIBÉRATION DE\_2026\_039**

vingt-cinq juin deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 00, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT SEURIN DE PRATS sous la Présidence de Michel FRICHOU.

Date de convocation : 19 juin 2026

Présents : Serge FOURCAUD, Alexandre DURDILLY, Michel FRICHOU, Sylvie PELLIZZER, Marie LATSCHA, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Franck POURTAL, Aurélie COMBESCOT, Henry DE SAULSES DE FREYCINET, Hélène DONADIER, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Fabrice SAMSON, Annie MAIGRE, Michel MOUTREUIL, Cyril BARDE, Jocelyne ARSIGNY, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique IBERTO, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Gilbert BOUTY

Pouvoirs : Thierry BENEY représenté par Bénédicte ZAPERA-BRAIT, Marc GRANDY représenté par YVES JACQUELIN, Magalie LEPLET-COLLAS représentée par Gilles TAVERSON

Absent ou excusés : Karine LEY, Thierry BOIDÉ, Gilbert DE MIRAS

Secrétaire : Gilbert BOUTY

Membres en exercice : 32 Présents : 26 Votants : 29 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 29

**OBJET : Délibération sur le compte unique financier - SPANC - CDC MONTAGNE MONTRAVEL ET GUR 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

|           | Dépenses<br>Fonctionnement | Recettes<br>Fonctionnement | Dépenses<br>Investissement | Recettes<br>Investissement |
|-----------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Résultats | 0,00                       | 25737,29                   | 0,00                       | 14788,84                   |

Date de transmission de l'acte: 29/06/2026  
Date de réception de l'AR: 29/06/2026  
024-200034197-DE\_2026\_039-DE  
A G E D I

|                     |      |          |      |          |
|---------------------|------|----------|------|----------|
| reportés            |      |          |      |          |
| Opérations exercice | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     |
| Total               | 0,00 | 25737,29 | 0,00 | 14788,84 |
| Résultat de clôture |      | 25737,29 |      | 14788,84 |
| Restes à réaliser   | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     |
| Total cumulé        | 0,00 | 25737,29 | 0,00 | 14788,84 |
| Résultat définitif  |      | 25737,29 |      | 14788,84 |

Monsieur BOIDÉ se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire réuni et présidé par Monsieur FRICHOU vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Michel FRICHOU